

Etats généraux de l'Épargne
Paris, 15 Janvier 2013
Allocution de Madame Nadia Calviño¹

- Permettez-moi tout d'abord de remercier la FAIDER pour son invitation aux Etats généraux de l'Épargne.
- Je suis Nadia Calviño, Directrice Générale adjointe en charge des services financiers au sein de la Commission européenne où je travaille avec le Commissaire Michel Barnier.
- La Commission est toujours très heureuse de pouvoir échanger avec les associations qui représentent les intérêts des utilisateurs finaux de produits financiers et en particulier les épargnants.
- Je partage de nombreuses préoccupations que vous avez exprimées depuis ce matin. Je voudrais notamment redire que le rétablissement durable de la confiance et la préparation du long terme sont deux axes prioritaires pour la Commission

La confiance et la stabilité financière, socle d'une épargne sûre et performante

- Dans le contexte actuel d'une inflation limitée et maîtrisée, la confiance et la stabilité financière constituent les deux conditions essentielles à la constitution d'une épargne performante et surtout à la préservation des intérêts des épargnants.
- Sans stabilité, ni confiance dans le système économique et financier, la préférence des épargnants est infinie pour les investissements de très court terme et les valeurs refuges notamment les dettes émises par les Etats perçus comme les plus solides ou les actifs physiques comme l'or.
- Il en résulte une situation sous-optimale où les épargnants ne bénéficient que d'un rendement faible et où l'économie et les entrepreneurs ne peuvent pas financer dans de bonnes conditions leurs projets. Ces deux

¹ Seul le texte prononcé fait foi.

évolutions nuisent à la croissance et au développement économique global.

- Sortir de cette impasse, nécessite quatre types d'actions fortes au niveau de l'Europe.
 1. Garantir la soutenabilité de nos endettements
 2. Renforcer la solidité et l'intégrité du secteur financier
 3. Mettre en œuvre une véritable Union bancaire
 4. Permettre le financement à long terme de nos économies

Laissez-moi maintenant aborder plus en détails ces quatre axes.

Garantir la soutenabilité de nos endettements

- La crise vient de nous rappeler de manière violente et douloureuse l'importance de maintenir l'endettement à des niveaux modérés et en premier lieu d'assurer la soutenabilité des finances publiques.
- L'Union européenne s'est donc engagée dans le renforcement de sa gouvernance économique en adoptant un ensemble de six mesures législatives (dit «*six-pack*»). Leur objectif est de renforcer la coordination entre les États membres pour éviter l'accumulation de déséquilibres excessifs et garantir la viabilité des finances publiques nationales. C'est un prérequis essentiel pour permettre à l'union monétaire de mieux fonctionner. Ces mesures sont entrées en vigueur en décembre 2011 et seront complétées par les mesures «*two-pack*».
- Ces mesures institutionnelles peuvent vous apparaître loin des préoccupations directes des épargnants individuels. Toutefois si les épargnants n'ont pas confiance dans la soutenabilité des finances publiques, comment s'assurer de la bonne allocation de l'épargne longue comme l'épargne retraite.
- Il faut aussi reconnaître que ces mesures ne changeront pas du jour au lendemain la situation des endettements nationaux mais elles constituent le point de départ d'une nouvelle dynamique, et d'un système reposant sur des bases plus solides.

Le second axe repose sur une action forte à destination des marchés et de leurs intervenants afin de sécuriser leur fonctionnement.

Renforcer la solidité et l'intégrité du secteur financier

- Avant de développer mon propos, je voudrais d'abord réfuter certains clichés propagés par certains milieux à l'encontre des régulateurs et de la Commission européenne en particulier.
- Ceux qui reprochent à la réforme financière d'être excessive et de brider la croissance ont la mémoire courte. Tous les efforts de ces cinq dernières années sont motivés uniquement par une détermination sans faille d'écarter durablement l'épée de Damoclès qui pesait sur nous.
- La Crise financière qui s'est amorcée en 2007 avec la déroute du marché des dettes *subprime* américaines a profondément révolutionné notre approche du secteur financier. L'impensable est devenu possible. En l'espace de quelques jours, certains pays ont été forcés de nationaliser leurs plus grands établissements financiers (ex. aux États-Unis avec AIG et les injections des fonds du Tarp dans Citigroup, Bank of America...).
- L'origine de ces risques se trouve dans les faiblesses du secteur financier et dans les insuffisances de la réglementation. L'auto-discipline de marché ou l'approche dite « *light regulation* » ont révélé leurs lacunes en plein jour.
- Pour remédier à ces faiblesses et éviter de nouvelles crises, les chefs d'Etats et de Gouvernements du G20, ont tracé dès 2008 une feuille de route claire et ambitieuse afin de réformer la finance mondiale. La Commission européenne et le Commissaire Barnier en particulier ont fait de cette réforme financière leur grande priorité.

Comment cela se traduit-il concrètement pour vous?

- Cela signifie que la Commission européenne souhaite assurer aux épargnants européens les meilleures garanties sur la solidité des établissements auxquels ils confient leurs fonds.
- Ces 5 dernières années, la Commission a soumis plus de 30 propositions réglementaires pour renforcer la résilience du secteur financier et répondre à nos engagements du G20.

- Je ne les passerai pas toutes en revue aujourd'hui mais je voudrais souligner deux exemples: i) le renforcement du secteur bancaire et ii) le renforcement de l'intégrité du secteur financier.
 - *Le renforcement du secteur bancaire*
- Les **banques** tout d'abord vont devoir renforcer leurs fonds propres, tant en quantité qu'en qualité. Cela leur permettra de mieux couvrir leurs risques et d'absorber directement leurs pertes potentielles plutôt que de recourir au soutien du contribuable.
- Elles devront par ailleurs respecter de nouvelles exigences de contrôle de leurs risques de crédit, de marché ou de liquidité harmonisées au niveau international. Nos projets de règlement et de directive (CRR et CRD4) sont en cours d'approbation par le Conseil et le Parlement et les banques sont déjà en train de s'adapter à ces nouvelles règles.
- D'un point de vue plus général, la Commission souhaite compléter au plus vite - avec l'Autorité Bancaire européenne (EBA) - un corpus de règles unifiées pour les banques opérant dans l'Union (*Single Rule Book*). Il s'agit d'offrir une meilleure protection des déposants, des épargnants et des contribuables
 - *Garantir l'intégrité du marché financier européen*
- La Commission s'attache ensuite à garantir **l'intégrité du marché financier européen**. L'exemple emblématique des dérives observées ces dernières années est le scandale des manipulations de l'indice LIBOR. Tous les facteurs qui mettent en cause l'intégrité de ces indices de référence nuisent directement à la confiance du marché. Elles occasionnent surtout des pertes importantes pour les épargnants et les investisseurs. Leurs revenus sont en effet directement liés à ces indices.
- Outre les enquêtes en cours sur les faits passés, la Commission prépare l'avenir. Nous avons organisé une consultation publique sur les indices de marché. Elle aboutira probablement cette année à revoir et à compléter notre dispositif relatif aux abus de marché (MAD).
- Cet exemple illustre notre préoccupation permanente de mieux protéger les investisseurs et les épargnants. Cela se traduit également par d'autres mesures comme le renforcement des exigences appliquées aux fonds de placement collectifs (**OPCVM / UCITS**), par la révision de la directive sur les instruments financiers (**MIF**) ou encore par la mise en œuvre en 2013

d'un cadre réglementaire pour les gestionnaires de fonds alternatifs (AIFM).

Définir et renforcer notre arsenal réglementaire est bien évidemment une nécessité, mais il faut ensuite s'assurer que ces règles soient bien appliquées et de manière effective. La qualité de la supervision est une dimension clef et nous devons garantir la plus grande qualité dans le contrôle du respect de ces règles.

Cela m'amène à évoquer le troisième axe de travail de la Commission pour restaurer durablement la confiance: le projet d'Union Bancaire et en premier lieu le mécanisme de supervision unique (SSM)

Mettre en place le mécanisme de supervision unique (SSM) et continuer l'Union bancaire

- L'accord unanime lors du Conseil ECOFIN du 13 Décembre sur le mécanisme de supervision unique est un succès majeur.
- Il permettra de réduire la circularité des risques entre les banques et la situation des Etats dans lesquels elles sont établies. Il constitue une première étape vers une véritable Union bancaire. Il garantira que les banques des pays de la zone euro (probablement rejointes par d'autres Etats Membres hors de la zone) seront soumises à un contrôle de la plus grande qualité et surtout indépendant d'éventuelles considérations non prudentielles.
- Ce Règlement confère à la BCE des compétences essentielles en termes de supervision sur l'ensemble des établissements de crédit établis au sein de la zone euro. La BCE aura la responsabilité directe de la supervision de l'ensemble des banques dont le total des actifs est supérieur à 30 Mds EUR ou représentant au moins 20% du PIB de leur pays d'origine [ou encore des établissements qui ont demandé ou reçu un soutien financier de la part du FESF ou du MES)].
- La mise en œuvre de ce mécanisme sera progressive jusqu'au 1er mars 2014. Toutefois, le chemin vers une véritable Union bancaire ne s'arrêtera pas là. Comme indiqué dans son projet général (*Blueprint*), la Commission veut maintenant s'atteler à la dimension "résolution" de cette

Union. Nous souhaitons un accord rapide sur notre proposition de directive résolution bancaire. Une fois cet accord trouvé, la Commission envisage de faire une proposition pour mettre en œuvre un mécanisme européen unique de résolution.

- Cette proposition constituerait une étape supplémentaire vers l'Union bancaire. Elle permettrait de gérer plus efficacement la résolution de groupes transfrontières et d'éviter l'implication de fonds publics dans le sauvetage des banques.

Il est certain qu'un cadre plus stable et capable de mieux absorber les chocs est nécessaire mais il n'est pas suffisant pour permettre une croissance pérenne de nos économies.

Mettre en place les conditions de financement à long terme de nos économies

- Le Conseil européen a adopté en juin dernier le "Pacte pour la croissance et l'emploi". Son objectif est de relancer la croissance, l'investissement et l'emploi, et de rendre l'Europe plus compétitive.
- Ce pacte souligne en particulier qu'une croissance durable passe en grande partie par l'innovation et par le financement de nos économies.
- Dans le contexte actuel où les ressources publiques deviennent plus rares, il est important d'identifier de nouveaux leviers afin de stimuler les investissements porteurs de croissance. Ces initiatives passent notamment par un système financier qui permette d'allouer efficacement l'épargne vers les projets et les investisseurs.
- La Commission publiera dans les prochaines semaines un Livre Vert afin de lancer un débat sur les conditions de financement à long terme de nos économies et les mesures qui pourraient les améliorer. Ce débat abordera les aspects relatifs aux instruments et aux établissements financiers qui permettent de stimuler les investissements productifs à long terme. Notre approche sera large et couvrira - entre autres - les dimensions législatives, comptables, les facteurs économiques, les politiques publiques, ou encore les aspects fiscaux.

- Je pense que les adhérents de la FAIDER ne manqueront pas de contribuer à ce débat.



Comme vous l'avez compris, notre feuille de route est ambitieuse, et nous ne manquons pas de défis. Les projets européens peuvent vous sembler parfois complexes et longs à mettre en œuvre, mais les exemples que je viens de mentionner montrent qu'avec une volonté politique forte, il est possible de renforcer durablement notre système et de créer les conditions d'une croissance durable.

Je vous remercie pour votre attention.